

## **CDAS restreinte (Commission Départementale d'Action Sociale) du 10 avril 2025**

Lors de cette CDAS restreinte, 2 types d'aides ont été accordées :

- 2 aides « études supérieures » pour un total de 1200 euros (allant de 300 euros à 700 euros par famille selon le coefficient familial)
- 6 aides « secours » pour un total de 6900 euros pour :
  - o 2 AESH
  - o 3 professeures
  - o 1 infirmière

Le fond d'action sociale est vital pour les demandeuses et demandeurs qui peuvent se trouver ou se retrouver en situation de grande précarité financière.

Les membres de la CDAS décident d'accorder ou de refuser une aide financière en fonction de la présentation de chaque dossier par les assistantes sociales.

En cas d'accord de la Commission pour une aide financière, les membres se mettent d'accord sur le montant de l'aide financière à apporter pour le dossier.

Les syndicats, membres de droit de la CDAS, soutiennent un accord pour une aide élevée quand le demandeur est en grande précarité financière et que les éléments du dossier sont suffisants.

Un refus d'aide s'appuie sur le fait que la situation financière n'est pas jugée critique ou que la gestion financière du demandeur est incompatible (mauvaise gestion dans la priorité des dépenses, éléments du dossier insuffisants...)

L'avis des assistantes sociales est essentiel du fait qu'elles révèlent les éléments financiers de chaque dossier et exposent la précarité des situations des demandeuses, demandeurs.

De nouvelles modalités d'instruction et d'attribution ont été mises en place par l'administration concernant l'attribution de l' « ASIA Etudes supérieures ». Ces nouvelles modalités sont basées sur ce qui se fait dans d'autres académies et entraînent une évolution du calcul de l'aide avec une importante diminution du nombre d'attributions d'aides ASIA Etudes supérieures.

Aussi, la fongibilité entre le poste « ASIA » et le poste « Secours » par rapport aux crédits CDAS permet de poursuivre l'attribution d'aides financières « Secours ».

**La prochaine commission restreinte se réunira le jeudi 15 mai prochain.**

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants de la FSU : [fsu01@fsu.fr](mailto:fsu01@fsu.fr) et/ou avec les assistantes sociales auprès de la DSDEN si vous rencontrez une situation financière difficile et durable.

Jean-Christophe PAYEN (FSU-Snuipp 01) pour la FSU 01